

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-062-CELLULE POLED
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Cellule des Politiques éducatives de la DSDEN 13
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN
	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller Politiques éducatives exerce ses missions auprès de l'équipe de direction de la DSDEN des Bouches du Rhône, sous l'autorité de la DAASEN en charge de l'éducation prioritaire. La cellule des politiques éducatives comprend deux pôles opérationnels complémentaires dans un cadre interministériel et partenarial. - Un pôle « éducation prioritaire » englobant les écoles et les collèges REP et REP+. - Un pôle « réussite éducative » regroupant les différents dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves.
	FONCTIONS	Le pôle « éducation prioritaire » - Réaliser un suivi du fonctionnement des différentes mesures, actions et dispositifs associés à l'éducation prioritaire ; - Animer le réseau départemental des coordonnateurs REP et REP+ (information, formation, organisation des recrutements...) ; - Assurer une veille statistique et documentaire. Le pôle « réussite éducative » - Elaborer et renforcer la coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs - Suivre le fonctionnement des différents dispositifs <ul style="list-style-type: none"> • de réussite scolaire liés à l'accompagnement à la scolarité, la persévérance et l'ambition scolaire (<i>internats d'excellence, cordées de la réussite...</i>) ; • de réussite éducative (<i>cités éducatives, programmes de réussite éducative, école ouverte, volets éducation des contrats de ville, CLSPD...</i>) • de soutien à la parentalité (<i>Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants...</i>) - Veiller à la bonne articulation de l'ensemble de ces dispositifs avec la politique du directeur académique, l'action des écoles et des collèges. Le conseiller sera amené à représenter la direction départementale au sein des groupes académiques de pilotage ou de suivi des différents dispositifs interministériels visant à l'amélioration de la réussite scolaire et éducative. Il sera également amené à intervenir en tant que « référént éducation nationale » au sein des différents groupes techniques territorialisés dans le département des Bouches-du-Rhône, en lien avec les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques interministérielles.



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

	COMPETENCES	Les candidats devront justifier : <ul style="list-style-type: none">- d'une solide culture professionnelle dans le domaine de l'éducation prioritaire- d'une connaissance des politiques publiques, notamment des dispositifs de réussite éducative et des instruments de la politique de la ville.- d'une appétence pour le travail en équipe.- de capacités d'analyse, de synthèse et de présentations écrites et orales.- d'une bonne maîtrise des outils numériques et informatiques.- d'une expérience dans le travail partenarial.- d'expériences de formations pour adultes.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadreréglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023. Le candidat retournera la fiche de candidature ci-après, sous couvert de son supérieur hiérarchique, par courriel, aux adresses suivantes : veronique.blua@ac-aix-marseille.fr ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr Il accompagnera cette fiche : <ul style="list-style-type: none">– d'un curriculum vitae– d'une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation),– de l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat.
	CONTACT	Madame Blua, DAASEN, en charge de l'Education prioritaire veronique.blua@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE CANDIDATURE
Conseiller cellule politique éducative

Nom :

Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription ou établissement :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

CAFIPEMF : oui non

Années d'expérience en éducation prioritaire :

Je déclare être candidat(e) au poste de conseiller à la cellule des politiques éducatives

Date

Signature

Avis, date, signature et cachet du supérieur hiérarchique